

COMPTE-RENDU du Comité de Pilotage

Site Natura 2000 n° FR7200663

« Vallée de la Nizonne »

13 décembre 2018

Salle des fêtes de la Rochebeaucourt-et-Argentine (24)

Personnes présentes :

- Michel BOSDEVESY (Maire de La Rochebeaucourt-et-Argentine - 24)
- Philippe BROUSSE (Chambre d'Agriculture - 24)
- Monique BRUN (Charente-Nature)
- Michel CHAPOULAUD (FF Rando Charente)
- Tristan DELPEYROU (Technicien rivières BV Nizonne – SRB Dronne)
- Michel EVRARD (Président de la commission Biodiversité du PNR PL)
- Sébastien FOURNIER (CREN Poitou-Charentes)
- Angélique GABORIAUD (Chambre d'Agriculture - 16)
- Michel GABORIT (Maire de Saint-Front-sur-Nizonne – 24)
- Jean-Marc GAROT (Fédération de Pêche – 24)
- Maylis GUINAUDEAU (DREAL Nouvelle Aquitaine)
- Alain JOSEPH (Adjoint au Maire de Combiers - 16)
- Louis JOUBERT (Fédération de Chasse – 24)
- Vincent LABOUREL (CEN Aquitaine – Antenne Dordogne)
- Alain LUCAS (Président du COPIL - Maire de Vendoire – 24, vice-président du SRB Dronne – Nizonne aval)
- Hugo MAILLOS (DDT Dordogne)
- Ludovic MASSACRET (FNSEA 16)
- Michel et Ophélie NOUDEL (exploitants riverains de la Nizonne – commune de Vendoire – 24)
- René PEILLOUT (Mairie de Gurat - 16)
- Nolwenn PONS (Cistude Nature)
- Max RAYMONDAUD (Mairie de Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier – 24)
- Cécilia ROUAUD (Animatrice Natura 2000 Nizonne – PNR Périgord Limousin)
- Yoann SUREAU (Conseil Départemental de Dordogne)

Étaient excusés :

- Monsieur le Chef de l'Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine de la Charente
- Marie-Laure COURIVAUD (Agence de l'Eau Adour-Garonne)
- Pierre GUEDON (Commune d'Edon – 16, vice-président du SRB Dronne – Nizonne amont)
- Pierre LANDRE (Forestiers privés de Charente, Fransylva Poitou-Charentes, CETEF 16)
- Anthony LE FOULER (Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique)
- Alain OUISTE (Maire de Mareuil)

Début de la séance à 14h20

INTRODUCTION PAR M. LUCAS, PRESIDENT DU COFIL

M. LUCAS remercie M. le Maire de La Rochebeaucourt-et-Argentine d'accueillir à nouveau le comité de pilotage (COFIL) et de mettre à disposition la salle des fêtes et son équipement. Il remercie aussi toutes les personnes présentes et notamment Hugo Maillos de la DDT 24 et les représentants des deux Chambres d'agriculture (16 et 24) d'être venues à cette réunion permettant de faire le bilan de l'animation réalisée sur le site depuis un an et présenter les perspectives pour 2019. Il rappelle enfin que l'idée de Natura 2000 a émergé en réponse aux objectifs fixés par la Convention sur la diversité biologique, adoptée lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. À ce moment-là, même si les évolutions de la PAC commencent à prendre en compte ces enjeux environnementaux avec l'instauration des mesures agro-environnementales, localement ces nouveaux enjeux n'étaient pas encore intégrés. Mais cela a évolué au fil du temps, on remarque aujourd'hui de plus en plus une prise en compte de la fragilité de notre espace. Prise en compte traduite au regard du bilan des actions nécessaires, réalisées et à venir sur ce site.

La parole est ensuite donnée à l'animatrice.

PRESENTATION DE C. ROUAUD (cf. diaporama en annexe)

Cette présentation commence par un rappel des enjeux du site (localisation, superficie, historique de l'animation, mise en avant de quelques habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site) et des grands objectifs définis dans le document de cadrage de l'animation (Document d'objectif ou DocOb). Rappel qui bénéficie aux nouveaux participants à cette réunion.

1 Bilan des actions depuis le dernier comité de pilotage

Mesures Agro-Environnementales

Bilan des engagements de la campagne 2018

Le bilan des engagements 2018 est présenté dans le diaporama.

Cette année, l'appel à projet régional pour la validation des PAEC 2018 a eu lieu en fin d'année 2017 avec une date limite de dépôt des projets au 15 décembre 2017.

Pour rappel, les nouvelles règles à respecter étaient entre-autre :

- sur les PAEC historiques : pas de création de nouvelles mesures, sauf pour homogénéiser des territoires proches,
- un nombre de mesures localisées limité à 5 par territoire,
- n'ouvrir que les mesures qui seront contractualisées (au regard du bilan des années précédentes et du sondage des intentions de contractualisation)
- parmi les mesures linéaires, seule la mesure d'entretien de ripisylve est conservée.

Et, au regard du bilan des 3 dernières années (2015-2017), présenté au COFIL de l'année dernière et des intentions d'engagement pour 2018, les 5 mesures proposées dans le PAEC 2018 et validées lors du COFIL étaient :

Couvert et/ou habitat visé	Code mesure	Descriptif de la mesure	Montant annuel
Prairies Permanentes ou Temporaires	AQ NIZO HE01 ou PC NIZO HE01	Gestion extensive des prairies Absence totale de fertilisation minérale et organique azoté	54,27 €/ha
	AQ NIZO HE08 ou PC NIZO HE06	Gestion des prairies remarquables par la fauche Absence totale de fertilisation minérale et organique Retard de fauche à compter du 21 juin Déprimage interdit, et respect d'un chargement moyen <1,4 UGB/ha pendant la période de pâturage autorisée.	231,23 €/ha
Prairies Permanentes	AQ NIZO HE07 ou PC NIZO HE03	Gestion des prairies remarquables par le pâturage extensif Absence totale de fertilisation minérale et organique Respect du chargement maximal moyen annuel à la parcelle de 1,2 UGB/ha	110,85 €/ha
	AQ NIZO HE03 ou PC NIZO HE04	Gestion extensive des prairies fleuries Présence d'au moins 4 plantes indicatrices parmi la liste de 20 précisées au niveau du territoire sur PP Liberté de moyen / Obligation de résultat	66,01 €/ha
Cultures	AQ NIZO HE05 ou PC NIZO HE05	Reconversion de terres arables Implantation d'un couvert herbacé à partir d'un mélange d'espèces (graminées et légumineuses)	304 €/ha

Pour rappel, les montants et les dates de ces mesures, ont été définis sur la base du cadrage national et lors de réunion avec des exploitants référents de la vallée de la Nizonne, déjà engagés en MAEC, en fin d'année 2014, pour déterminer les références locales en terme de gestion.

Afin de répondre à cet appel à projet 2018 pour le territoire de la Nizonne, des courriers d'information ont été transmis aux exploitations concernées fin novembre 2017, avec des fiches d'intentions à remplir et nous transmettre avant le 10 décembre.

Suite au retour de ces fiches, en prévision pour 2018 il y avait en théorie, 9 dossiers engagés en 2013 à reconduire sur environ 110 ha (essentiellement avec des mesures d'absence de fertilisation, fauche tardive et ajustement de la pression de pâturage). Deux exploitations qui étaient déjà engagées en 2013 souhaitaient engager des surfaces supplémentaires en 2018 (environ 4 ha en reconversion de terres arables et une mesure système herbagère et pastorale à l'échelle des 300 ha de la deuxième exploitation). Également, 2 exploitations qui se sont engagées en 2017 souhaitaient engager de nouvelles surfaces en 2018 avec des mesures de retard de fauche et reconversion de terres arables sur environ 8 ha. Et potentiellement 5 nouvelles exploitations souhaitaient s'engager en 2018, avec une mesure système herbagère et pastorale et des mesures de retard de fauche et reconversion de terres arables sur un peu plus de 50 ha.

Soit un **prévisionnel** estimé à environ 15 exploitations pour 475 ha et un montant de 230 000 € sur 5 ans côté Dordogne et 3 exploitations pour 34 ha et un montant de 26 000 € sur 5 ans côté Charente.

Sur ces 15 exploitations, **14 se sont engagées en 2018 (11 en Dordogne et 3 en Charente) pour une surface totale de 201 ha et un engagement comptable total sur 5 ans de 131 006 €**. Par rapport au prévisionnel établi pour l'appel à projet PAEC 2018, environ 40 % des surfaces ont été engagées et 50

% du montant. Cette différence assez importante entre prévisionnel et réalisé s'explique par la non éligibilité d'une exploitation à la mesure système herbagère et pastorale (SHP) qui avait l'intention d'engager 312 ha dans cette mesure. Si on se limite aux restes des intentions concernant les mesures localisées, c'est alors 102% des surfaces prévues qui ont été engagées et 80 % du montant sur 5 ans.

Parmi ces 14 dossiers, 13 étaient déjà engagés auparavant. **Une nouvelle exploitation s'est engagée cette année (côté Dordogne).**

Sur les 201 ha qui ont été engagés cette année, on compte **107 ha de nouvelles surfaces**. Parmi ces surfaces, environ 40% sont dans le périmètre du site Natura 2000 (soit 79 ha), 11 % sont des habitats d'intérêt communautaire (22 ha) selon la cartographie datant de 2001-2002 et 60 % sont des prairies humides (121 ha).

Cette année aucune exploitation ne s'est engagée dans une mesure à l'échelle du système d'exploitation, seules des mesures localisées ont été souscrites.

La mesure la plus souscrite en nombre d'exploitation engagée est la mesure de **fauche tardive** (AQ-NIZO-HE08 ou PC-NIZO-HE06) avec 6 exploitations (5 en Dordogne et une en Charente) pour environ 53 ha (soit environ 26 % des surfaces engagées). Tandis que la mesure la plus souscrite en surface est la mesure de **gestion extensive des prairies fleuries** (AQ-NIZO-HE03 ou PC-NIZO-HE04), avec environ 87 ha soit 43 % des surfaces engagées sur 4 exploitations différentes (3 en Dordogne et une en Charente). À noter que côté Charentais, c'est la mesure de gestion des prairies humides par le pâturage extensif (PC-NIZO-HE03) qui est la plus souscrite en surface avec un peu plus de 8 ha, soit environ 50 % des surfaces engagées en Charente.

Comme en 2016 et 2017, la géographie des engagements se situe **essentiellement dans la partie amont du bassin versant**, en accord avec l'évolution du territoire d'éligibilité depuis le nouveau programme 2015, élargi au bassin versant de la Nizonne amont.

Actuellement, il y a donc **1012 ha en cours d'engagement pour 42 exploitations engagées** sur le territoire d'éligibilité au MAEC du site Natura 2000. Soit 16 % de la SAU du site Natura 2000 et 11 % de la SAU du PAEC en cours d'engagement.

Mais ces chiffres ne sont pas encore certains et toujours amenés à être modifiés. L'instruction par les services de l'état (DDT) n'a pas encore permis de valider les intentions d'engagement de 2016 et 2017, et ces informations ne sont pas toujours remontées à l'animatrice.

L'instruction des dossiers de 2016 par la DDT qui a eu lieu cette année a d'ailleurs nécessité quelques échanges.

Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) – Campagne 2019

Un nouvel appel à projet régional pour la validation des PAEC 2019 a été lancé en septembre 2018 avec un dépôt des projets au 20 novembre 2018.

Les courriers d'information ont été transmis aux exploitations concernées fin octobre 2018, avec les fiches d'intentions à remplir et nous transmettre pour le 12 novembre 2018.

Les mesures localisées proposées restent les même qu'en 2018, sauf pour les mesures systèmes, qui ne sont plus activées sur ce territoire.

Suite au retour des fiches, en prévision pour 2019, d'ores et déjà nous pouvons prévoir 5 dossiers potentiels en Dordogne et 2 en Charente. Par rapport aux dossiers d'animation en cours sur le site et qui nécessitent d'associer des exploitants dans la gestion de prairies, 2 autres dossiers potentiels pourraient être construits côté Dordogne et 1 en Charente. A noter qu'il n'y a aucune fin de contractualisation à reconduire en 2019.

Soit un prévisionnel estimé à environ 10 exploitations pour 94 ha et un montant de 94 505 € sur 5 ans (soit 7 exploitations pour 82 ha et 84 695 € sur 5 ans côté Dordogne et 3 exploitations pour 12 ha et un montant de 9810 € sur 5 ans côté Charente).

Les premiers rendez-vous pour monter les dossiers et rédiger les diagnostics devraient commencer en février/mars 2019, car un certain nombre d'exploitants déclarent leurs surfaces et leurs engagements sur télépac à partir du mois d'avril, avant la date limite arrêtée généralement au 15 mai.

Contrats Natura 2000

Restauration et entretien d'habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces sur le site des tourbières de Vendoire par le CEN Aquitaine à Vendoire (24)

Il s'agit d'un contrat porté par le CEN Aquitaine. Il émane d'un constat de fermeture du milieu par abandon des pratiques agricoles traditionnelles, qui s'accompagne souvent d'une perte de diversité et de valeur patrimoniale. D'autant que le site des tourbières de Vendoire est reconnu pour sa richesse en habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Ce contrat a pour objectifs : la restauration et l'ouverture des habitats d'intérêt communautaire (7210-1 végétation à Marisque, 6410-4 prairie à Molinie, 6430-1 mégaphorbiaie) qui sont également des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (Fadet des laïches et Azuré de la sanguisorbe), la maîtrise de la colonisation par les ligneux et l'entretien de ces habitats par débroussaillage et fauche mécanique.

Le montant de ce contrat est évalué à 43 881,19 €, pour 1,5 ha et 104 ml de restauration et 3,4 ha d'entretien.

Déposé pour instruction en début d'année 2017, il a été validé par la DDT en fin d'année (en lien avec le retard dans la livraison de logiciels de paiement opérationnels). Le dossier d'origine a donc été mis à jour pour décaler le calendrier d'intervention à partir de 2018 (commencement des travaux prévus à l'origine à l'automne 2017).

La mise à jour du formulaire (décalage du calendrier, actualisation de certaines pièces et signatures) a été faite pour un dépôt en avril 2018.

Les travaux de restauration et d'ouverture ont commencé fin octobre 2018 (jusqu'en décembre 2018) sur quatre secteurs et se répartiront au moins jusqu'en 2021.

Réalisation de travaux de restauration ou d'entretien des tourbières de la Lizonne par le CREN Poitou-Charentes à Salles-Lavallette (16)

Contrat Natura 2000 particulier avec des financements 100% Etat, porté par le CREN Poitou-Charentes, sur les mêmes surfaces que le précédent contrat et sur les surfaces acquises dans le cadre de l'appel à projet « acquisition de zones humides sur les vallées de la Nizonne et de la Belle 2011-2013 », animé par la CATZH PNRPL.

Déposé le 20 novembre 2015 pour la période 2015-2019, ce contrat prévoit : la restauration de fosses tourbeuses pour les amphibiens et les odonates et de milieux ouverts par coupe / débroussaillage (3,12 ha), en lien avec la fosse (250 ml de bûcheronnage / débroussaillage et 1250 m² de curage), l'entretien de milieux ouverts par débroussaillage avec exportation et broyage (3,34 ha et 615 ml). La restauration a eu lieu pendant les 2 premières années, pour ensuite faire place à l'entretien mécanique.

La convention financière étant parvenue en janvier 2016, ces travaux ont donc commencé en début d'année 2016 au même moment que la pluie, ce qui a fait prendre du retard au chantier. Les travaux de l'hiver 2015/2016 se sont donc terminés en même temps que ceux de l'hiver 2016/2017 ont

commencé. Le retard est depuis rattrapé et les secteurs de prairie restaurés ont déjà pu commencer à être pâturés l'année dernière.

Pour les réalisations 2018, il était prévu une intervention d'entretien sur les berges de mares de l'îlot 8 (soit 3 mares). Il s'agissait de réaliser une reprise de repousses sur berge pour permettre l'apport de lumière au niveau des mares, et limiter un peu l'apport de matières (feuilles) dans ces mares. Les travaux ont été réalisés par les Amis du Patrimoine d'Horte et Lavalette (APHL) pour un montant de 388,98 €.

Ce contrat se poursuit jusqu'en 2019 pour un coût total d'opération évalué à 30 899 €.

Projet de Contrat Natura 2000

Projet de Contrat Natura 2000 forestier sur les parcelles appartenant à la commune de Combiers (16)

Il s'agit initialement de 2 projets « îlots de senescence » datant de 2013 et n'ayant pas encore pu aboutir.

Maintenant que les acquisitions des parcelles de ces îlots ont été finalisées par la commune, l'animatrice a proposé de reprendre le dossier. Un nouveau projet de contrat a donc été monté en 2017 sur 2 îlots qualifiés d'habitat d'intérêt communautaire de type « aulnaie-frênaie ». Ces deux îlots ont une surface d'au moins 0,5 ha et une zone tampon d'environ 30 m en retrait du chemin ouvert au public est établie. Une fois ce périmètre constitué, chaque îlot doit avoir au moins 10 tiges/ha d'arbres de gros diamètre ou ayant des signes de senescence. Selon les barèmes indiqués en annexes à l'arrêté DREAL n°131 du 29 juin 2011 concernant l'action F27012, renommée récemment F12i : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents, les frênes et peupliers de diamètre supérieur à 40 cm et les chênes de diamètre supérieur à 60 cm, ont été marqués et correspondent respectivement à une indemnité forfaitaire par essence de 40, 25 et 110 € par arbre. La rémunération compense la préservation de ces îlots pendant 30 ans et est calculée sur la base d'une indemnisation du fond de l'îlot à hauteur de 2000 €/ha à laquelle s'ajoute l'indemnisation forfaitaire par essence avec un plafond à 2000 € par îlot. Selon ces critères, le montant de la rémunération pour ces 2 îlots a été calculé pour un montant total de 3992€.

Ce nouveau projet a été déposé en septembre 2017 auprès de la DDT 16 et de la DREAL. Par défaut d'outil pour son instruction, le comité de sélection des services de l'état n'a pas pu retenir ce projet.

À l'ouverture de l'outil d'instruction en mai 2018, le dossier a finalement été sélectionné. Le dossier a alors été remis à jour et déposé en novembre 2018 auprès de la DDT 16 pour passage en ICP.

Le contrat est aujourd'hui validé, pour le montant de 3992€, dont 3145,6 € revient à la commune, lorsqu'on enlève les 20 % d'autofinancement soit 786,40€ : 1163,87 € (30%) état (soit 37% de 80%) et 1981,73 € (50 %) FEADER (soit 63% de 80%)

Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences

En 2018, l'animatrice du site continue de recevoir des informations régulières de la part de la DDT16 notamment, sur des projets localisés sur/ou à proximité du site Natura 2000. Elle a notamment été contactée pour :

- de l'assistance à la saisie du formulaire d'évaluation des incidences pour :
 - un projet d'épandage de boues urbaines sur Saint-Séverin (16)
 - un permis de construire pour l'extension d'une laiterie à Blanzaguet (16)
 - un projet de plantation de peupliers à la place de prairies à Palluaud (16)

- des conseils sur des projets potentiellement impactant sur le site :
 - un projet d'assainissement à Vendoire (24)
 - un projet de construction d'un bâtiment agricole à Nanteuil-Auriac-de-Bourzac (24)

Amélioration des connaissances et suivi scientifique

Mise à jour de la cartographie des habitats du site Natura 2000

La mise à jour de la cartographie des habitats du site (réalisée entre 2001 et 2002), par le CBNSA missionné par la DREAL, sur 3 ans, a commencé en 2017 par un complément typologique réalisé par le CBNSA (relevés phytosociologiques) sur les habitats de coteaux calcaires du site Natura 2000. Cette typologie a été finalisée pour être disponible en mars 2018.

L'animatrice accompagnée d'une stagiaire (Margaux Marty - Master 2 Écologie Végétale & Environnement (EVE) - Université Toulouse III Paul Sabatier – ENSAT) ont commencé l'inventaire cartographique de ces habitats de coteaux calcaires cette année 2018. Elles ont bénéficié d'un accompagnement par le CBNSA (formation sur la typologie réalisée et à l'utilisation de l'outil cartographique « KitCarto »).

Pour cette première année, les prospections de terrain ont eu lieu **d'avril à juillet** (soit 6 jours de formation, 23 jours de terrain par la stagiaire et 13 par l'animatrice). La surface cartographiée représente **555 ha** à l'échelle de terrain 1/5000, restitué sur 10 cartes à l'échelle 1/10 000 (10 cartes des associations végétales dominantes + 10 cartes des habitats EUNIS dominants + 10 cartes des habitats d'intérêt communautaire dominants), allant des sources de la Nizonne jusqu'à l'aval de La Rochebeaucourt (aux alentours du lieu-dit « Nadaillac »).

8 habitats d'intérêt communautaire (HIC) ont été retrouvés dont 4 sont spécifiques aux habitats de pelouses calcicoles (parmi les autres habitats d'intérêt communautaire, deux correspondent à des habitats agropastoraux, un autre aux habitats humides d'ourlet et le dernier aux habitats forestiers).

Parmi ces 4 HIC spécifiques aux habitats de pelouses calcicoles, 2 habitats d'intérêt communautaire sont prioritaires (*), et 1 s'il correspond à un site d'orchidées remarquables [*]. Ces habitats sont divisés en 6 habitats élémentaires, dont 5 habitats de pelouses et un de fourrés :

1) 6110(*) Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi

- 6110(*) - 1 Pelouse vivace pionnière des dalles calcaires à *Sedum ochroleucum* et *Sedum album* (Groupement à *Sedum ochroleucum* et *Sedum album*)

2) 6210[*] Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (festuco-brumetalia)

- 6210[*] - 8 Pelouse (-ourlet) sèche à *Sesleria caerulescens* (*Lino salsoloides* – *Seslerietum albicantis*)
- 6210[*] - 13 Pelouse sèche sur roche mère marneuse à *Ophrys scolopax* et *Carex flacca* (*Ophryo scolopacis* – *Caricetum flaccae*)
- 6210[*] - 26 Pelouse très sèche thermo-atlantique sur calcaires durs (*Sideritido guillonii* – *Koelerietum vallesianae*)

3) 6220(*) Parcours substepaniques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea

- 6220(*) - 4 Pelouse calcicole à thérophytes mésotherme thermo-atlantique à *Arenaria controversa* (*Lino collinae* – *Arenarietum controversae*)

4) 5130 Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires

- 5130 - 2 Fourré mésophile à mésoxérophile calcicole thermophile à *Viburnum lantana* et *Rubia peregrina* (*Rubio peregrinae* – *Viburnetum lantanae*)

Parmi ces 6 habitats élémentaires, il a été retrouvé les mêmes types d'habitats qu'en 2001, hormis pour l'habitat 5110, car pratiquement toutes les formations à Buis ont été détruites par la pyrale du buis. Par ailleurs, quelques nouvelles zones de coteaux calcaires ont été déterminées au sein du périmètre Natura 2000 (55,15 ha). Bien que se basant sur une méthode différente de cartographie, il est possible de tirer des conclusions concernant la tendance évolutive de ces habitats. En effet, il a été observé une forte tendance à la fermeture des pelouses calcicoles identifiées en 2001 et étant à présent colonisées par des formations à Genévrier principalement. Globalement la majorité des habitats de pelouses calcicoles inventoriés ont été qualifiés dans un **état de conservation moyen à mauvais**.

Lors de ces prospections, **5 espèces protégées** au niveau national et régional, ont été trouvées :

- ***Arenaria controversa*** ou Sabline des chaumes, retrouvée de manière assez régulière

et de manière plus ponctuelle sur quelques relevés de terrain :

- ***Euphorbia seguieriana*** ou Euphorbe de Séguier *Iberis amara* ou Ibéris amer
- ***Lactuca perennis*** ou Laitue vivace
- ***Genista tinctoria*** ou Genêt des teinturiers

Ce modèle sera reconduit en 2019 sur les milieux alluviaux ouverts et 2020 pour les autres types d'habitats du site. Le CBNSA a poursuivi la typologie des autres habitats du site en 2018. Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine a participé également à la mise à jour de ces typologies d'habitats en faisant des relevés phytosociologiques sur les parcelles dont il est propriétaire dans la vallée de la Nizonne.

Comptage hivernal des chiroptères par le GCA (10/11 février 2018)

Un **comptage hivernal des chiroptères** a lieu chaque année par le GCA (Groupe Chiroptère d'Aquitaine), dont un des sites prospectés est situé sur le bassin de la Nizonne. Il s'agit de la carrière de Bargeix à Saint-Front-sur-Nizonne. Cette année, 23 Petits Rhinolophes, 3 Grands Rhinolophes, 2 Murin de Natterer et 1 Oreillard y ont été recensés. Un bilan du recensement des Grands Rhinolophes sur ce site depuis 10 ans a également été fait en lien avec l'étude « Grand Rhinolophe & Trame verte bocagère » portée par Poitou-Charentes Nature.

Parallèlement, M. Raymondaud (maire de Champeaux et la Chapelle Pommier) a contacté l'animatrice concernant l'installation d'une colonie d'environ 40 petits rhinolophes dans le vide sanitaire de la maison neuve de sa fille au lieu dit "le Maine" (colonie observée le 6 mars 2018).

Résultats de l'étude Grand Rhinolophe & Trame verte bocagère portée par Poitou-Charentes Nature - « L'importance du réseau de gîtes et des connectivités paysagères » - suivi 2016-2017 à l'échelle de la NA

Programme FEDER complémentaire au **programme national Ecofect « Eco-épidémiologie des communautés de Chiroptères » en Aquitaine** (programme de recherche qui a pour but de mieux connaître les relations entre l'écologie des espèces et la circulation des agents infectieux). Grâce à l'équipement d'un grand nombre de Grands Rhinolophes avec des transpondeurs, cette étude va permettre d'acquérir de nombreuses informations sur : la structure et la dynamique de la

population, le taux de survie, la phénologie de reproduction, le recrutement des individus, leur dispersion, l'âge et le sex-ratio, les effectifs et leurs variations, le fonctionnement de la population en général, les liens inter-sites, la reproduction, le transit, l'hibernation, les corridors, ...

Le but étant de pouvoir définir des tendances évolutives, identifier les sites d'importance, la fonctionnalité du paysage (trames) et les priorités pour la conservation.

Dans ces deux cadres, la carrière de Bargeix à Saint-Front-sur Nizonne fait partie des 3 sites suivis en Dordogne et ressort comme **site utilisé pour le transit et l'hibernation en connexion avec des sites de Charente**.

Plus généralement, les premiers résultats de cette étude nous informent sur une distance moyenne parcourue par les individus marqués, entre **15 et 37 km avec un maximum de 145 km**. Également, 90 % des individus sont fidèles à leur site d'hibernation entre 2017 et 2018.

Plan National d'Action Vison intermédiaire en cours

Coordonné par la DREAL, l'ONCFS et Cistude Nature, les principales actions définies comme prioritaires concernent notamment l'actualisation des connaissances sur l'aire de répartition du Vison d'Europe, avec la mise en place de prospections ciblées pendant 3 hivers entre 2016-2019 sur des secteurs où les données datent de 2004-2009 comme sur la vallée de la Nizonne.

Deux campagnes de capture (septembre à mars) ont déjà eu lieu (2016-2017 et 2017-2018) avec plusieurs points sur la **vallée de la Nizonne**. Sur ce secteur les **campagnes sont négatives**. Pour le moment des **Visons d'Europe ont été capturés en Charente et Charente-Maritime**.

Face à ce constat, les prospections restant à faire pour la campagne 2018-2019, le seront prioritairement en Gironde (où des Visons d'Amérique ont été capturés), Charente et Charente-Maritime. De plus, un programme LiFE porté par la LPO en Charente-Maritime sur cette espèce a vu le jour dernièrement pour la période 2017-2022.

D'après le SRB Dronne, la dernière capture de Vison d'Europe sur la Nizonne daterait de 2013, en aval au niveau de Saint-Paul-Lizonne. D'ailleurs la continuité pour les Mammifères aquatiques au niveau des ponts départementaux est une des priorités d'actions fléchées dans leur Programme Pluriannuel de Gestion à l'échelle des cours d'eau de leur territoire.

M. Massacret rappelle qu'en 2004-2005, il avait capturé un Vison d'Europe au niveau de Gurat.

Programme « Les sentinelles du climat » porté par Cistude Nature

Dans le cadre de ce programme de suivi de l'influence des changements climatiques sur certaines espèces cibles, une **station météo** a été posée en août 2017 sur une **pelouse sèche de la commune de Saint-Sulpice-de-Mareuil, dans le périmètre du site Natura 2000**. Cette station a pour but d'accumuler les **données météorologiques** sur une zone où seront **suivis les cortèges de papillons** de pelouses sèches. La finalité de ce suivi est de répondre à la question suivante : le cortège des Rhopalocères (papillons de jour) des pelouses sèches va-t-il évoluer en réponse au changement climatique ? (suivi de l'évolution des cortèges, de l'abondance des espèces à affinités méditerranéennes et de l'apparition de nouvelles espèces).

Dans ce cadre les **premiers suivis ont débuté en mai 2018** avec un passage par mois jusqu'en août. L'animatrice du site a accompagné Sandy Bulté de Cistude Nature, le 19 juillet. La diversité autour d'une dizaine d'espèces de papillon, n'a pas encore été analysée.

Inventaire de *Vertigo moulinsiana* sur 14 sites Natura 2000 de Nouvelle Aquitaine par l'association Argiope et le bureau d'étude Eliomys

***Vertigo moulinsiana* ou l'escargot de Des Moulins**, est une petite espèce de mollusque (2,2-2,7 mm de haut pour 1,3-1,65 mm de diamètre), **classée d'intérêt communautaire** (Directive Habitats Annexe II), Liste rouge UICN Monde : Espèce vulnérable (VU) et Liste rouge UICN Europe : Espèce vulnérable (VU) avec un statut de son **état de conservation défavorable à mauvais**.

Assez **méconnu**, l'association Argiope en association avec le Bureau d'étude Eliomys, soutenus par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, ont lancé une **étude à l'échelle de la région pour mettre à jour la répartition de l'espèce**.

Les différents animateurs des sites Natura 2000 de la région ont été contactés par mail en juin 2018, pour obtenir des informations sur la localisation des habitats naturels ciblés par l'étude, en particulier les **carriçages**, pour cibler les inventaires.

Une 1ère prospection sur la Nizonne, réalisée en octobre 2017 en collaboration avec la SLEM (Société Limousine d'Etude des Mollusques) du côté de la Rochebeaucourt avait permis de trouver une vieille coquille de *Vertigo moulinsiana*.... mais pas d'individu vivant.

Des recherches ont à nouveau été effectuées sur la vallée entre fin août et novembre 2018, avec cette fois-ci la découverte **d'au moins 4 sites avec des individus vivants**.

C'est donc une nouvelle espèce d'intérêt communautaire connue sur la vallée de la Nizonne.

Information, communication et sensibilisation

Mise à jour de la plaquette Nizonne (compléments et corrections avant réimpression de 1500 exemplaires)

La plaquette déjà mise à jour en 2017 a nécessité quelques corrections, notamment l'intégration de la commune d'Allemans sur les cartes, avant sa réimpression en 1500 exemplaires, la première édition étant quasiment épuisée.

Cette plaquette est diffusée sur les stands, auprès des offices de tourisme et lors des sorties animées.

Actions d'animations et de sensibilisation

En 2018, plusieurs opérations de communication ont eu lieu concernant le site où la thématique Natura 2000 :

- Animation « **La vallée de la Nizonne et ses fritillaires** » à Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier et tenue d'un stand – le 10 mars 2018 – dans le cadre du **festival nature de la Chevêche à Nontron** organisé par le CPIE Périgord-Limousin et en partenariat avec la SBP – **37 participants**
- Animation « **balade nature et patrimoine** » autour du **Château d'Aucors** – Beaussac – 26 mai 2018 – avec la mission inventaire du patrimoine du PNRPL et le SRB Dronne - dans le cadre de la **fête de la Nature** – **38 participants**
- Intervention pour la **journée d'information auprès des élus du SRB Dronne** – le 28 juin 2018 à Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier – présentation du site, de ses enjeux et des actions mises en œuvre.

- Intervention auprès des **Bac techno STAG du lycée Agricole de Périgueux** - le 2 octobre 2018
- à Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier - présentation du site, de ses enjeux, des actions mises en œuvre et du métier d'animateur Natura 2000.

2. Les actions hors contrats Natura 2000 accompagnées par l'animatrice et contribuant à l'atteinte des objectifs inscrits dans le DocOb

Suivi Plan de gestion des zones humides d'Edon

Dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral du 17 Août 2010 qui a autorisé, au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement relatif à la gestion des eaux, les travaux du projet d'aménagement de la Route Départementale 939 et de la déviation de la Route Départementale n°12, sur le territoire des communes de la Rochebeaucourt (en Dordogne), Edon et Combiers (en Charente), l'article 9 fixe les mesures compensatoires à la charge du Conseil Départemental de la Dordogne, suite aux impacts résiduels du projet en lit majeur de la Nizonne.

À ce titre, des acquisitions foncières ont eu lieu et représentent un peu plus de 7,5 ha de zones humides en lit majeur de la Nizonne, au sein de la zone Natura 2000 « Vallée de la Nizonne », sur la commune d'Edon (en Charente).

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 17 Août 2010, la rétrocession de ces parcelles doit être envisagée auprès d'un organisme compétent dans la gestion durable des zones humides et le plan de gestion de cette zone doit également être établi pour une durée de 15 ans.

Pour respecter ses obligations, le Conseil Départemental de la Dordogne a sollicité le Parc naturel régional Périgord-Limousin, animateur d'une CATZH et du site Natura 2000 « Vallée de la Nizonne » pour l'élaboration du Plan de Gestion et propose la gestion du site au Syndicat mixte du bassin de la Dronne

Une convention partenariale entre ces trois structures a été établie et signée en date du 15 mai 2015.

La Cellule d'Assistance Technique à la Gestion des Zones Humides (CATZH) du Parc a eu en charge l'élaboration du Plan de Gestion, pendant l'année 2015 (réalisé en prestation par Cistude Nature).

La version finale de ce Plan de Gestion a été validée en juillet 2016.

Deux enjeux majeurs orientent la gestion de ce site : la présence d'une diversité d'habitat dont l'un d'entre eux est d'intérêt communautaire, la mégaphorbiaie et l'intérêt du site pour l'entomofaune, avec deux espèces d'intérêt communautaire, le Cuivré des marais et l'Agrion de Mercure.

En conformité avec les préconisations du plan de gestion, dans l'objectif de faciliter l'accès et d'avoir une gestion cohérente du site, le Conseil Départemental de la Dordogne a également acquis la parcelle nord le 5 avril 2016 pour une surface supplémentaire d'environ 1,35 ha. Cette parcelle qui avait été cultivée jusque-là en maïs, a été ressemée avec un mélange de graminées et de légumineuses cet automne pour reconstituer une prairie de fauche.

Le comité de pilotage de ce projet, constitué des structures suivantes : DDT 16 et 24 (N2000 et police de l'eau), DREAL NA, AAPPMA de la Rochebeaucourt, Fédération de pêche 24, PNR PL, SRB Dronne, Communes d'Edon et la Rochebeaucourt, CBNSA, CD 24 (DRPP et Services environnement), AEAG, ONEMA 16 et 24, CEN Aquitaine, CREN PC, s'est réuni pour la 6^{ème} fois, le 29 novembre 2018 pour présenter le bilan des actions 2018 et les perspectives et ajustements pour 2019.

Les suivis réalisés en 2016, 2017 et 2018 (par prestation du CEN Aquitaine) ont confirmé la présence du cuivré des marais (21 individus en 2018) et de la Loutre (2 voire 3 individus adultes) mais aussi de deux espèces végétales protégées en Aquitaine, le Pigamon jaune (en régression cette année avec seulement 2 pieds observés) et la Sagittaire (en augmentation avec 7 pieds observés) sur le site.

Le suivi des végétations montre une évolution globale des 5 placettes vers les stades dynamiques supérieurs malgré une intervention de broyage en 2016 sur 3 placettes. On observe une perte des espèces prairiales au profit des espèces de mégaphorbiaie et de fourrés.

Suite à ce constat et malgré les zones broyées en 2018 (moitié ouest et prairie centrale) qui conservent encore quelques rejets, un ajustement de la gestion du site doit être envisagé. On sait qu'il faudrait intervenir tous les ans partout, mais comment ?

En raison d'un développement des ligneux importants, la plupart des parcelles doivent encore être rebroyées avant de pouvoir être fauchées.

La phase de restauration par broyage est très impactante pour le Cuivré des marais. La fauche peut également fortement impacter les populations en fonction de la période de réalisation. Le Cuivré des marais est surtout sensible en période de vol et lorsque les chenilles se nourrissent des rumex. Ces périodes de sensibilité peuvent être estimées entre les mois de Mai-Juin, mi-Juillet-Août et selon les années en Septembre-Octobre, correspondant aux 2 à 3 générations de l'espèce connues en Aquitaine. En dehors de ces périodes, les chenilles (en hiver) ou les chrysalides sont situées à la base des plantes (Rumex) ou dans la litière. L'impact de la fauche est donc plus limité mais le broyage restera impactant.

Afin de conserver la population sur le site, il est primordial de créer des zones refuges au moins durant la période de restauration des prairies (le dernier broyage lourd de restauration devrait avoir lieu en octobre 2019 sur la partie sud). Ces zones refuges ciblées sur les secteurs les plus favorables, devront cependant être entretenues pour limiter le développement des ligneux. Une fois la phase de restauration par broyage passée, un système de fauches tournantes avec des secteurs fauchés à une période « normale » (fin juin) et d'autres plus tardivement (début octobre), combiné, si la végétation le permet, à des bandes refuges fauchées ou broyées tous les 2 ans, devrait être compatible avec la préservation du Cuivré des marais.

Programme de travaux avec le SRB Dronne pour la restauration et l'entretien des parcelles de zones humides acquises par les communes de Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier (24) et Combiers (16)

Parmi les 3,4 ha de zones humides acquises par la commune de Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier (24) et les 5,86 ha de zones humides acquises par la commune de Combiers (16) **dans le cadre de l'appel à projet «acquisition de zones humides sur les vallées de la Nizonne et de la Belle 2011-2013»** animé par la CATZH du PNR Périgord-Limousin, se trouvent des **habitats d'intérêt communautaire de type « mégaphorbiaies » en cours de fermeture**. Ces habitats d'intérêt communautaire sont qualifiés avec une forte valeur patrimoniale dans le DOCOB du site. Il paraissait donc important d'agir pour leur restauration et leur entretien. La compétence en développement de l'équipe travaux du SRB Dronne sur ces types de milieux et l'adhésion de ces 2 communes au syndicat, nous a amené entre animateur et technicien à proposer un **programme de travaux** (notices de gestion mises à jour en début d'année 2018) **sur 5 ans (2018-2022)** sur ces 2 communes à intégrer annuellement au programme d'action du syndicat, pour **l'intervention de l'équipe en régie**.

Les premières actions de restauration (débroussaillage, bûcheronnage, dessouchage) ont débuté en février-mars 2018, suivi de l'entretien (broyage ou fauche) de ces zones restaurées en octobre 2018.

Les secteurs à restaurer sur la commune de Combiers sont divisées en 5 zones. Les zones 2 et 5 ont été restaurées cette année, les autres zones (où les propriétés communales sont scindées au milieu d'autres propriétés) seront traitées à partir de 2019 en fonction de l'animation auprès des propriétaires voisins pour les faire conventionner à la CATZH pour une gestion coordonnée.

Parallèlement ces travaux de gestion s'intègrent également dans des **projets de sentiers de valorisation**, la commune de Combiers étant plus avancée pour le moment. Un comité de pilotage a

été constitué depuis 2017 concernant la mise en place du sentier de la Nizonne, reliant la commune de Combiers à La Rochebeaucourt. Ce comité de pilotage s'est réuni pour la 3^{ème} fois le 12 juin 2018, la mise en place du sentier étant prévue pour 2019. Enfin un projet de classement en Espace Naturel Sensible de la vallée à Combiers est en train d'émerger (réunion d'information avec les services du département de la Charente le 28 novembre 2018).

3. Questions diverses

M. Chapoulaud, représentant la fédération des associations de randonnées de Charente, nouvellement invité à faire partie du comité de pilotage du site, s'intéresse à la valorisation des sentiers de randonnée. Les projets présentés de Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier (24) et Combiers (16) l'ont interpellé. Il évoque aussi ceux de Venduire et Gurat présentés dans le livret de la Nizonne. Bien d'autres sentiers pourraient être valorisés et il donne l'exemple du sentier situé le long de la Nizonne sur la commune de Palluaud.

S'agissant des espèces présentes sur le site :

M. Massacret se demande si le Castor est arrivé sur la vallée ? L'espèce n'est pas encore connue ici, mais par contre le Raton laveur a été plusieurs fois observé ces dernières années.

M. Evrard demande également si pendant le terrain concernant la mise à jour de la cartographie des habitats, la Tulipe sauvage n'a pas été observée ? En effet cette espèce est présente sur le plateau d'Argentine, mais elle n'a pas été vue pendant les prospections sur les coteaux de la vallée de la Nizonne. Sa floraison ayant lieu entre avril et mai, il est possible qu'elle n'est pas été vue, car les prospections autour du plateau d'Argentine ont été assez tardives (juin-juillet).

POUR CONCLURE

M. LUCAS remercie les membres du COPIL d'avoir participé à cette réunion et leur donne donc rendez-vous l'année prochaine.

Enfin, l'assemblée, satisfaite de la présentation et du travail accompli par l'animatrice, la remercie par un vibrant applaudissement.

Clôture de la séance à 16 h 30